

# Projet pédagogique

## Secteur jeunes 2020/2021

Centre Social Mosaïque—31, place des écoles—01320 CHALAMONT  
Tél : 06.35.84.33.40/ Mail : jeunesse@csmosaique.fr  
www.centresocialmosaique.jimdo.com



### Préambule

Une des missions du centre social Mosaïque vise à accompagner et guider les jeunes de 11 à 30 ans des 8 communes de l'ex canton de Chalamont (Le Plantay, St Nizier le Désert, Versailleux, Crans, Chatenay, Chalamont, Villette sur Ain et Châtillon la Palud) dans leur apprentissage de la vie en société en portant une attention particulière sur leur épanouissement, leur autonomie, leur responsabilisation et leur citoyenneté.

Le secteur jeunes a donc pour vocation de proposer un espace éducatif aux jeunes du territoire, de les accompagner dans leur adolescence, de les rendre acteurs de leurs temps-libre, et de leur permettre de s'impliquer dans la vie locale.

### Article 1 : les différents espaces d'animation

- **Les Espaces Jeunes : Accueil libre le mercredi après-midi de 16h30 à 18h.**

Animations sportives et ludiques selon le choix des jeunes présents.

Fonctionnement : Ces temps sont proposés sur les communes de Chalamont, St Nizier le Désert et Châtillon la Palud dans des lieux publics (ex : city stade) ou dans des salles spécifiques en cas de pluie.

Ces espaces sont sans inscription, gratuits et sans engagement dans le temps. Le jeune a la possibilité de quitter l'espace quand il le souhaite sans autorisation de ses parents. Le centre social n'est plus responsable du jeune après son départ. Un cahier de présence rempli par le jeune permet de préciser son heure d'arrivée et de départ. L'adhésion à l'association du centre social reste au choix de chacun.

Tous les jeunes des 8 communes de l'ex canton de Chalamont sont les bienvenus. Des navettes sont possibles, sur demande (Autorisation de transport à remplir et nous transmettre au plus tard la veille).

- **Le Cap'ados : Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.**

Activités ponctuelles du type sortie culturelle (musée, théâtre..), activité sportive, Laser Games, Camp nature, soirée jeux de société...

Fonctionnement : Ces temps sont proposés sur des espaces implantés sur la Communauté de Communes ou à l'extérieur. Dans tous les cas, une programmation est diffusée au minimum 3 semaines avant le début des activités précisant les lieux, les horaires et tarifs.

Pour participer à ces animations, une inscription au préalable est obligatoire (fiche d'inscription, fiche sanitaire et attestation d'assurance en responsabilité civile) ainsi que l'adhésion au centre social.

Les tarifs sont variables selon le type d'animation, votre lieu d'habitation et votre quotient familial.

- **Les accompagnements d'initiatives Jeunes : aide au montage et à la réalisation de projets de jeunes.**

Exemple : Développement d'une action de Cinéma plein air, projet humanitaire (apporter du matériel scolaire dans une école au Mali), organisation d'une sortie au bowling ...

Fonctionnement : Cet accompagnement n'a pas de contrainte de temps ni de nombre de jeunes. La majorité des jeunes réunis autour d'une initiative commune doit habiter sur une des 8 communes de l'ex-canton de Chalamont.

Les initiatives peuvent être individuelles ou collectives.

L'initiative est bien celle du groupe ou du jeune, l'animatrice est là pour soutenir le projet et l'accompagner pour en faciliter sa réalisation. L'implication des jeunes est indispensable pour aller vers la réalisation de leur envie. Tout type d'initiative peut être accompagné, dans un objectif d'autonomie que le groupe soit constitué en Junior Association ou non.

Pour bénéficier de cet accompagnement, aucune inscription n'est obligatoire mais un engagement sur le projet est nécessaire. Une fois le projet formalisé, un lien est fait entre les jeunes, leur famille et l'animatrice. Cet accompagnement est gratuit. L'adhésion à l'association du centre social reste au choix de chacun.

- **Le Point d'Information Jeunesse : Lieu d'accueil, d'écoute et d'information pour les 13-30ans**

Anonyme, personnalisé et gratuit vous pouvez y trouver une première réponse à toutes vos questions portant sur l'orientation professionnelle, les études, les métiers, les jobs d'été, la mobilité internationale, la santé, les loisirs, les aides financières, l'élaboration ou la concrétisation d'un projet grâce à des outils spécifiques.

De nombreux prospectus sont en libre-service, des tests d'orientation sont également disponibles pour trouver sa voie. Ouvert tous les jours de 9h à 18h avec ou sans rdv (parents, ados, parents et ados). Le PIJ propose également des ateliers collectifs (ateliers CV, lettre de motivation, simulation d'entretien...) et des évènements chaque année.

- **Les Ateliers Booster : ateliers favorisant l'épanouissement et la réussite scolaire des collégiens**

Ces ateliers s'organisent en dehors du temps scolaire chaque mercredi de 12h30 à 15h30 au centre social et se composent de temps d'échanges, de détente et d'activités mobilisant la pédagogie de détour : aide méthodologique au travail personnel, activités ludiques, artistiques, culturelles ou sportives qui permettent de renforcer le plaisir du jeune dans son rapport à l'apprentissage.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations familles/écoles.

Fonctionnement : De manière générale, les établissements scolaires nous orientent les familles ayant des besoins de ce type toutefois les familles peuvent en faire la demande sans passer par le collège. La prise en charge du jeune sera effective dans la mesure des places disponibles. Afin de présenter le dispositif, un entretien avec la famille, le jeune et l'animatrice jeunesse a lieu courant octobre ; un contrat d'engagement est signé, l'inscription annuelle et adhésion sont obligatoires, le coût du repas (3,50€) est facturé. Des échanges entre les parents, l'animatrice et le collège sont fait régulièrement pour suivre l'évolution du jeune. L'animatrice récupère les jeunes à la sortie de l'école en mini bus, pour déjeuner avec eux et réaliser les activités.

- **Les permanences aux collèges : temps d'échanges, d'information et d'animation**

De 12h30 à 14h les mardis et jeudis au sein des collèges Léon Comas de Villars les Dombes et Plaine de l'Ain de Leyment, l'animatrice jeunesse est présente afin de discuter avec les jeunes, animer des clubs jeux de société ou encore réaliser des travaux pratiques en classe autour de l'orientation.

Fonctionnement : inscription aux clubs auprès de la vie scolaire de l'établissement.

L'information sur toutes ces activités se fait par rencontre informelle, via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram Snapchat), le site internet du centre social, les voies d'affichage communales, la diffusion de plaquette et l'envoi de la Newsletter du Centre social

## **Article 2 : Les conditions d'admission**

Le centre social Mosaique accueille principalement les jeunes âgés de 11 à 30 ans habitant sur une des 8 communes de l'ex canton de Chalamont ou dont l'un des parents a sa résidence principale ou une attache fiscale au sein d'une de ces communes. Les jeunes ayant une résidence en dehors des 8 communes seront accueillis selon le nombre de places disponibles. Une tarification plus élevée est attribuée aux habitants résidant en dehors de la Communauté de commune de la Dombes.

## **Article 3 : L'inscription**

Le dossier administratif peut être réalisé tout au long de l'année en cours et fonctionne par année scolaire de même que l'adhésion familiale. L'inscription est prise en compte dès lors que le dossier administratif annuel de l'enfant est complet et le paiement enregistré au plus tard la veille de l'activité.

Les familles doivent fournir les pièces suivantes complétées et signées :

- Fiche Ado,
- Fiche sanitaire,
- Fiche Adhésion familiale ainsi que son montant (10€)
- Copie de votre attestation Responsabilité Civile
- 1 chèque de caution de 100€ par enfant accueilli (ce chèque pourra être encaissé en cas de retard de paiement non justifié)

Veillez à bien renseigner votre numéro allocataire CAF dans la fiche adhésion afin d'établir la tarification la plus juste selon vos ressources ou nous fournir votre dernière fiche d'imposition. En cas d'absence de document, le tarif le plus élevé sera appliqué par défaut. Si la situation familiale évolue en cours d'année, un nouveau calcul peut être étudié sur simple demande et prendra effet immédiatement. Aucune rétroactivité ne pourra en revanche être appliquée.

## **Article 4 : Modalités de réservation et d'annulation des activités**

Les familles peuvent réserver les activités par mail, téléphone ou sur place. Aucune inscription ne peut être faite directement par un jeune mineur. Elles sont invitées à les régler à la réservation ou au plus tard la veille de l'activité. Nous acceptons les espèces, les chèques, les chèques jeunes à raison de 5 chèques maximum par activité, les chèques vacances ANCV, les CESU papiers ou les virements bancaires.

Le centre social se réserve le droit d'annuler toute animation au plus tard la veille de la dite animation si elle n'engage pas de partenaire, sauf cas de force majeure. Si un engagement de partenaires extérieurs est nécessaire à l'animation, le centre social se réserve le droit d'annuler la dite animation en fonction des contraintes du partenaire, sauf cas de force majeure.

Les jeunes et leur famille peuvent annuler leur inscription jusqu'à la date limite d'inscription. Au-delà de cette limite, les annulations ne seront pas prises en compte. L'animation sera donc tout de même facturée à la famille.

## **Article 5 : La facturation**

Après chaque période de vacances, une facture résumant chacune des activités réalisées par le jeune est envoyée par mail à la famille.

## **Article 6 : La place des familles**

Les familles sont des maillons essentiels entre les jeunes et l'animatrice jeunesse. Ce lien nous paraît indispensable à créer pour favoriser l'épanouissement du jeune dans ses loisirs, dans ses initiatives, dans son quotidien.

## **Article 7 : règle de vie**

Le centre social Mosaïque est un lieu qui accueille différentes activités et différents publics. Comme tout lieu d'accueil, la vie en collectivité exige le respect des personnes présentes, de l'encadrement, des règles de sécurité ainsi que des locaux et du matériel mis à disposition lors des activités. Le nettoyage et la propreté des locaux incombent à la responsabilité des jeunes qui les utilisent. Aucune dégradation volontaire ou vol n'est toléré. Conformément aux dispositions relatives à l'accueil des mineurs la consommation de tabac, alcool et de substances illicites est prohibée. La suspicion d'état sous emprise d'alcool ou de drogue justifiera l'interdiction d'accès à la structure. D'une manière générale, il est vivement déconseillé d'apporter avec soi des objets de valeur sur la structure ou les lieux d'activités. Le centre social décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels. Ces comportements s'appliquent également lors des déplacements, des activités extérieures et vis-à-vis des tiers intervenants.

En fonction des actes de non-respect des règles de vie du club ados, les sanctions seront décidées après concertation entre les animateurs, le jeune et le représentant légal pouvant aller jusqu'à son exclusion définitive. Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourra entraîner des sanctions.

Cette charte a pour durée de validité l'année scolaire en cours.

Fait à Chalamont, le .....

Signature du jeune  
Préciser le nom et le prénom

Signature du responsable légal  
Préciser le nom et le prénom